

PIECES A DEMANDER AU VENDEUR

VENTE EN COPROPRIETE

- Titre de propriété (votre acte d'achat)
- Etat-civil (voir questionnaire de renseignements d'état-civil joint)
- coordonnées de(s) l'acquéreur(s)
- Règlement de copropriété, et modificatifs éventuels,
- Certificat de mesurage Loi Carrez
- Diagnostic amiante établi après le 1^{er} janvier 2013
- Diagnostic plomb (CREP) si l'immeuble a été édifié avant 1949,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic relatif à l'installation électrique,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Liste des travaux réalisés dans les dix dernières années,
- Liste des entrepreneurs dont la responsabilité peut être engagée pour des travaux effectués dans le bien vendu il y a moins de dix ans et pouvant relever de la responsabilité décennale,
- Présence de détecteur de fumée
- Indication du système de chauffage existant dans les biens vendus,
- Prix
- Liste complète du mobilier estimative article par article
- Montant du dépôt de garantie éventuel
- Coordonnées du syndic de copropriété
- Montant de l'appel de charges en cours
- Les 3 derniers procès-verbaux des dernières assemblées générales
- Copie de la dernière taxe foncière
- Relevé d'identité bancaire signé
- Indication qu'il s'agit de votre résidence principale, ou à défaut,
- Indication de la présence ou non d'un locataire dans les biens vendus :
 - Selon le cas, je vous remercie de bien vouloir me transmettre :
 - o copie du courrier de départ volontaire du locataire,
 - o ou congé pour vendre donné au locataire,
 - o ou copie du contrat de location si le bien est vendu loué.

VENTE D'UNE MAISON

- titre de propriété (votre acte d'achat)
 - état civil (voir questionnaire de renseignements d'état-civil)
 - coordonnées de(s) l'acquéreur(s)
 - règlement et cahier des charges du lotissement le cas échéant coordonnées du Président de l'association syndicale le cas échéant
 - diagnostic amiante,
 - diagnostic plomb (CREP) si la maison a été construite avant 1949,
 - diagnostic gaz,
 - diagnostic relatif à l'installation électrique,
 - diagnostic de performance énergétique
 - diagnostic assainissement si l'immeuble n'est pas raccordé au tout-à-l'égout
- Si l'immeuble a été bâti depuis moins de 10 ans ou a fait l'objet de travaux depuis moins de 10 ans :
- permis de construire,
 - déclaration d'achèvement des travaux,
 - certificat de conformité
 - dommage ouvrage et constructeur non réalisateur
 - liste des entrepreneurs dont la responsabilité peut être engagée pour des travaux effectués dans le bien vendu il y a moins de dix ans et pouvant relever de la responsabilité décennale
 - déclaration de travaux le cas échéant (véranda, velux, piscine)

- présence de détecteur de fumée
- dispositif de sécurité pour les piscines
- prix
- liste complète du mobilier estimative article par article
- montant du dépôt de garantie
- copie de la dernière taxe foncière
- indication qu'il s'agit de votre résidence principale,
- indication de la présence ou non d'un locataire dans les biens vendus :
 - Selon le cas, je vous remercie de bien vouloir me transmettre :
 - o copie du courrier de départ volontaire du locataire,
 - o ou congé pour vendre donné au locataire,
 - o ou copie du contrat de location si le bien est vendu loué.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir me confirmer que le bien vendu n'est pas équipé :

- o D'une cheminée
- o D'un dispositif de récupération des eaux de pluie
- o De panneaux photovoltaïques

VENTE D'UN TERRAIN A BATIR

- titre de propriété (votre acte d'achat)
- état civil (voir questionnaire de renseignements d'état-civil)
- coordonnées de(s) l'acquéreur(s)
- document du géomètre
- étude de sol (si réalisée)
- copie de la dernière taxe foncière
- prix

VENTE DE TERRES

- titre de propriété (votre acte d'achat)
- état civil (voir questionnaire de renseignements d'état-civil)
- coordonnées de(s) l'acquéreur(s)
- section et numéro(s) de parcelle(s) - commune
- relevé MSA
- Prix

PIECES A DEMANDER A L'ACQUEREUR

Etat civil : (des deux conjoints le cas échéant)

- o Questionnaire de renseignements d'état-civil joint,

Modalités de financement

- o Organisme prêteur le cas échéant,
- o Montant maximum du prêt,
- o Durée maximum,
- o Taux d'intérêt maximum.